



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE
DES HAUTES-PYRENEES

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL du SDE65
du 2 février 2024 à 18 h 00

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du SDE65, régulièrement convoqués suivant les dispositions de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, par mail en date du 19 janvier 2024, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Laloubère (65310).

N° d'ordre	Objet
DL 05 02 2024	Débat d'Orientation Budgétaire 2024
DL 06 02 2024	Affectation de crédits à l'investissement préalablement à l'adoption du budget unique 2024
DL 07 02 2024	Affectation de crédits à l'investissement préalablement à l'adoption du budget annexe Réseaux de chaleur 2024
DL 08 02 2024	Affectation de crédits à l'investissement préalablement à l'adoption du budget annexe Photovoltaïque 2024
DL 09 02 2024	Evolution du règlement financier du SDE65 (annexe 1 du règlement intérieur)
DL 10 02 2024	Mise à jour du règlement de service de maintenance de l'éclairage public, des dispositifs de signalisation lumineuse et des infrastructures de recharge des véhicules électriques
DL 11 02 2024	Statuts du SDE65 / Mise à jour des annexes relatives aux compétences optionnelles et missions
DL 12 02 2024	Délibération portant création d'un emploi permanent de catégorie C (monteur électricien)
DL 13 02 2024	Création d'un emploi permanent de technicien territorial (chargé d'affaires)
DL 14 02 2024	Convention de gestion SEML Ha-Py Energies

Délibérations examinées par le Comité syndical du 2 février 2024
Mise en ligne sur <https://www.sde-65.com> le 16 février 2024

La Secrétaire de Séance



Thérèse POURTEAU

Le Président



Patrick VIGNES